

Mardi 17 septembre 2024

Déjeuner presse

La MACSF innove dans le non coté



1. Mise en œuvre de la loi industrie verte et de l'obligation de proposer du non coté dans les profils de gestion – **Guillaume Rosenwald**
2. L'expertise MACSF en matière de non coté - **Roger Caniard**
3. Le choix de l'enveloppe juridique FPS Eltif 2 – **Sami Berial**
4. Le choix d'une nouvelle UC de dette privée – **Roger Caniard**

Ce document ne saurait constituer un acte de conseil juridique et ne revêt qu'un caractère informatif. Il ne saurait engager la responsabilité du groupe MACSF. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans ce document.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La description et le fonctionnement des supports en unités de compte sont détaillés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) ou la Note d'Information, disponibles sur la page Supports financiers du site macsf.fr.

Mise en œuvre de la loi « industrie verte » par la MACSF

Guillaume ROSENWALD

Directeur Général MACSF épargne retraite

17 septembre 2024

Ensemble,
prenons soin
de demain



Obligation d'intégrer 3 profils d'allocation réglementés

- **Intégration d'un seuil minimum d'actifs « faible risque » ($SRI \leq 2$)**
 - % minimum selon le profil PRUDENT, EQUILIBRE et DYNAMIQUE
 - % minimum selon la durée d'engagement (notamment pour les PER)
- **Intégration d'un taux minimum d'actifs « risqués »**
 - Au sein de cette poche d'actifs risqués, min 85% actif non coté (= capital investissement)
 - Pas d'obligation pour le profil PRUDENT (sauf pour les PER)
 - % minimum selon le profil sur EQUILIBRE et DYNAMIQUE

Obligation d'offre
applicable aux affaires
nouvelles

Une opportunité pour la MACSF

- Concevoir un support en dette non cotée **immédiatement rentable**
- Faire profiter nos adhérents de notre **expertise en non coté**.

Une décision forte prise avec l'AMAP, association souscriptrice des contrats :

- ❑ Ne pas complexifier les contrats RES Multisupport (assurance vie) et RES Retraite
- ❑ Faire profiter le plus grand nombre de notre expertise du non coté

➡ Effets pour les sociétaires :

- Evolution des **profils** permanents et à horizon retraite **existants**,
- **Tous les sociétaires** investis en profils permanents ou à horizon retraite bénéficient d'une **nouvelle diversification** dans des investissements concrets et visibles en France et en Europe.

➡ Effet pour l'économie :

- Un **impact immédiat** et significatif sur le financement des **PME et ETI** européennes indépendantes : plus de **110 millions d'euros** seront investis dans la nouvelle UC Andéra Dette Privée au 24 octobre 2024.

L'expertise MACSF dans le non coté

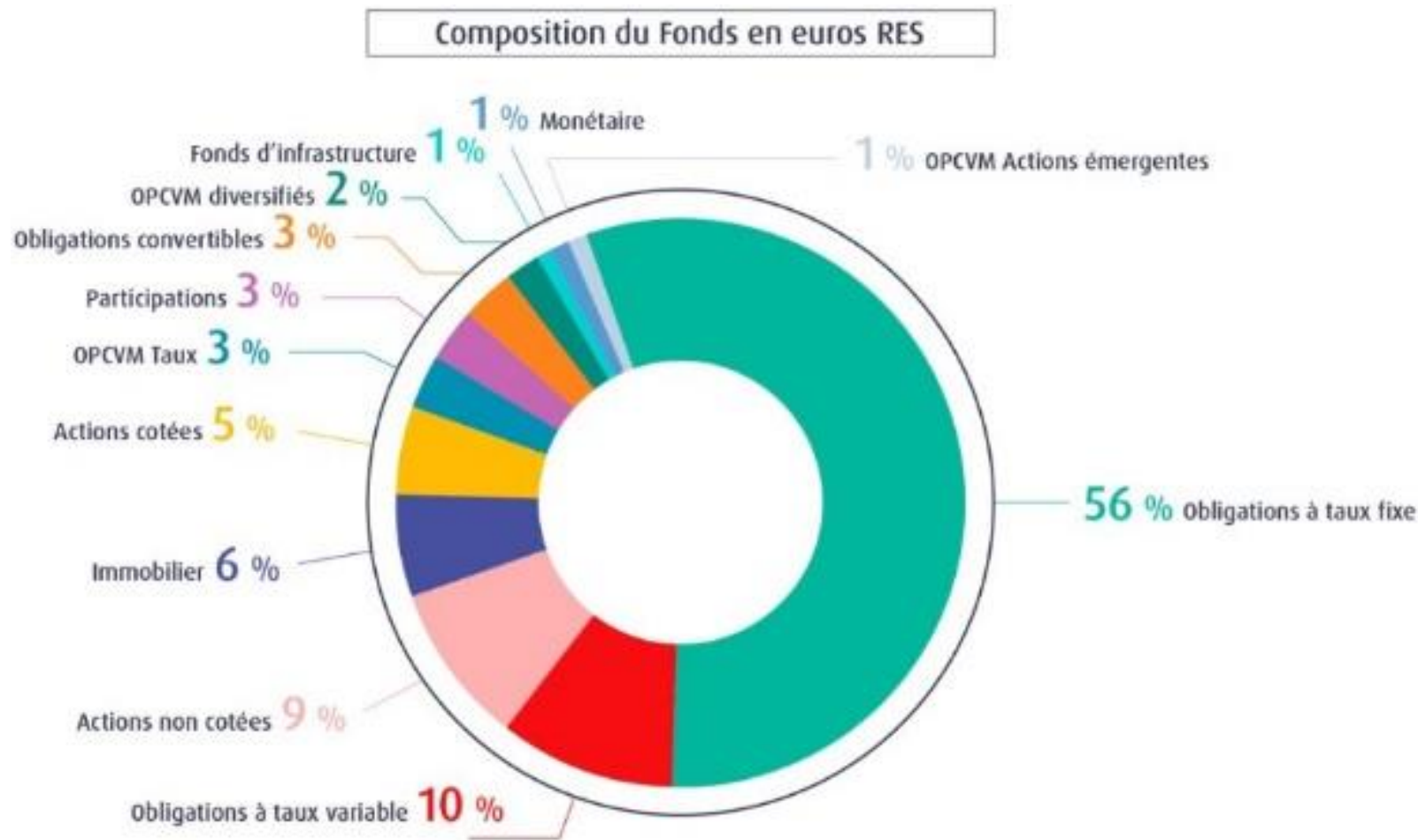
Roger CANIARD
Directeur financier

17 septembre 2024

Ensemble,
prenons soin
de demain

Une expertise très ancienne dans le non coté

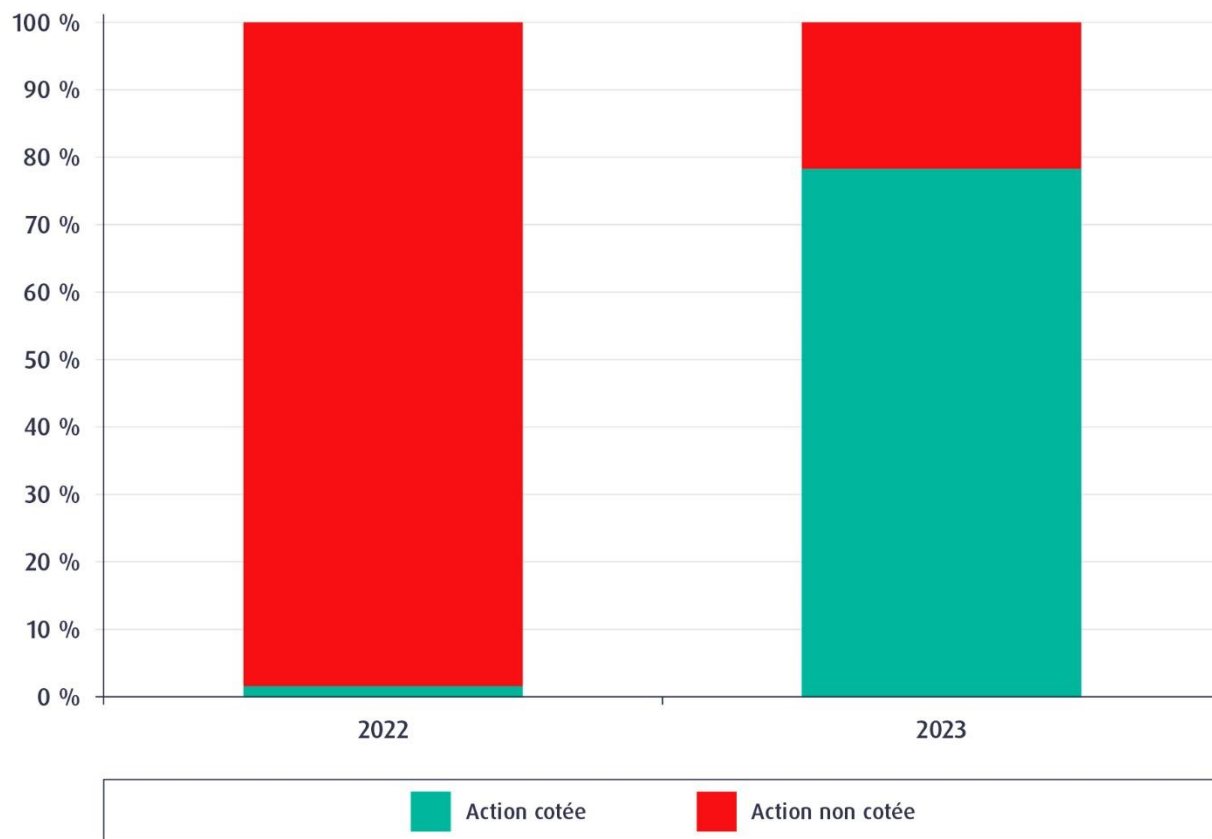
➤ Un poids significatif dans l'allocation de l'actif général : **12%**



Une expertise très ancienne dans le non coté

- **Contribution des actions non cotées au fonds en euros**
- ✓ Très significative
 - ✓ Très complémentaire à celle des actions cotées

Évolution de la contribution des actions cotées



CAC 40 : 2020-2023



Funds	NAV	TRI Pondéré	DPI Pondéré	RVPI Pondéré	TVPI Pondéré
22	0,16Md	15,29 %	1,83x	0,00x	1,83x

Ensemble, *prenons soin* de demain

- Un très grand succès de collecte pour l'unité de compte exclusive *Tikehau Financement Entreprise* :

725 millions euros d'encours

- Des performances au rendez-vous:

+7,15% en 2023

46 entreprises financées



Le choix de l'enveloppe FPS ELTIF 2

Sami BERIAL

Responsable Pôle Vie-Retraite

17 septembre 2024

Ensemble,
prenons soin
de demain

C'est quoi un fonds labelisé ELTIF ?

ELTIF = Fonds Européen d'Investissement à Long Terme

Objectif : financer l'économie réelle en acheminant les capitaux d'origine non bancaire vers des projets d'infrastructures à long terme et des PME/ETI.

Fonds indisponibles pendant une longue période et limitant les possibilités de rachats à une part des actifs liquides du fonds

Cadre juridique : Règlements Européen

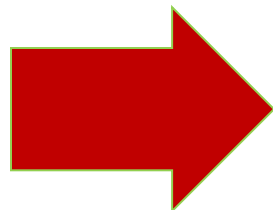


Un contexte réglementaire Européen favorable

REGLEMENT EUROPEEN ELTIF 1 (2015)

- Cadre contraignant et peu accessible
- Conséquences : peu de fonds agréés (57 en 2021) et peu d'encours (2,4mds en 2021)*

*93 fonds en 2023 et 13,6mds



REGLEMENT EUROPEEN ELTIF 2 (2024)

- Un accès pour tous : Suppression du seuil de 10.000€ minimum et des 10% de son portefeuille pour les particuliers
- Une gamme d'actifs plus large et des règles investissements plus souples

Loi PACTE 22/05/19 :

- Ouverture des fonds professionnels à l'assurance vie
- Des règles de protection du consommateur renforcés en raison du caractère plus risqué et peu, voir pas liquide

Une évaluation renforcée

CONDITIONS D'ACCES :

- soit être considérés, après évaluation, comme possédant l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires;
- soit affecter une prime d'au moins 100 000 € dans des FIA réservés aux professionnels (**10.000€ ELTIF**)
- ❖ Plafond : encours non cotés inférieur à 50 % de l'encours total du contrat (**10% ELTIF**)

CRITERES D'EVALUATION :

2 critères sur 3 réunis :

- Portefeuille d'instruments financiers > à 500 000 € ;
- Réalisation d'opérations de gestion significative
- A une expérience professionnelle financière

FORMALISATION :

1. Déclaration écrite pour être traité comme un client possédant l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les risques de l'investissement
2. Notification par écrit à l'adhérent des risques
3. Déclaration écrite du souscripteur qu'il est conscient des conséquences de sa décision de sélectionner ces unités de compte

➤ A compter du 24 octobre 2024, suppression des conditions pour les FIA agréés ELTIF 2 :

- Suppression du minimum d'investissement et des limites d'encours en gestion libre (cf : suppression de la condition d'investissement minimum dans la réglementation ELTIF 2.0) ;
- Les fonds autorisés en tant qu'ELTIF sont éligibles sans contrainte d'investissement minimum en gestion pilotée.
- Devoir de conseil assurance vie

Remarque : si le fonds est un FIA professionnel non-ELTIF : évaluation de la compétence, expérience, connaissance, + seuil max de 50% + affectation d'une prime de 100K€ ou 5K€ si mandat

Avantages du fonds ELTIF

Pour le souscripteur :

- Un accès au potentiel de performance du non-coté en gestion piloté et **en gestion libre** sans les contraintes de la liquidité (hors pénalités éventuelles)

Pour le fonds :

- Un règlement Européen qui permet d'investir dans des actifs élargis et avec des règles de gestion plus souples

Pour l'assureur :

- Une distribution qui rentre dans le cadre du devoir de conseil

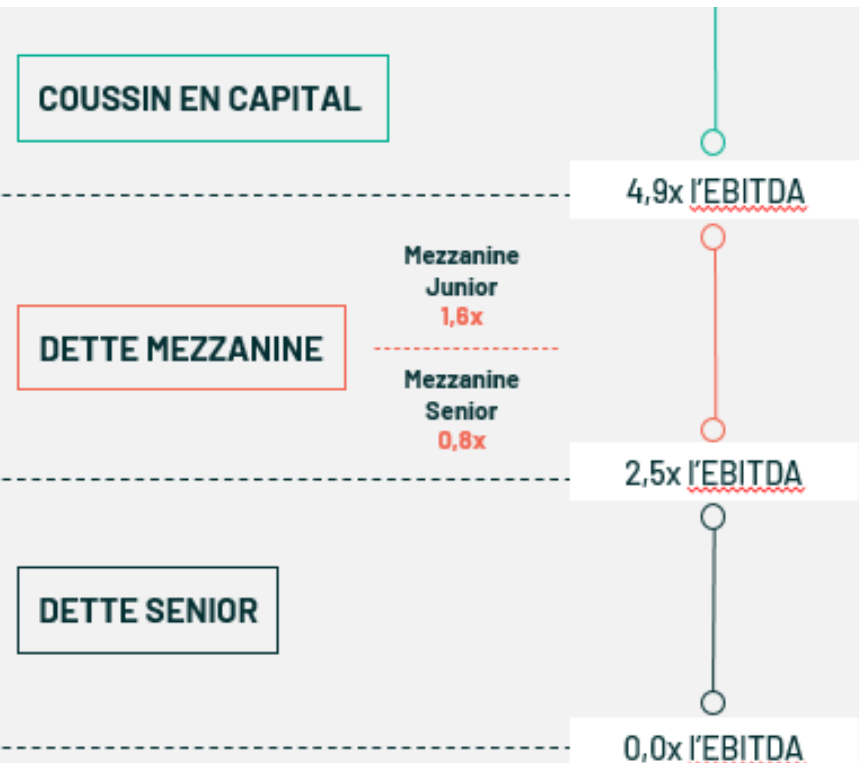
Le choix de la nouvelle unité de compte Andera Dette Privée

Roger CANIARD
Directeur financier

17 septembre 2024

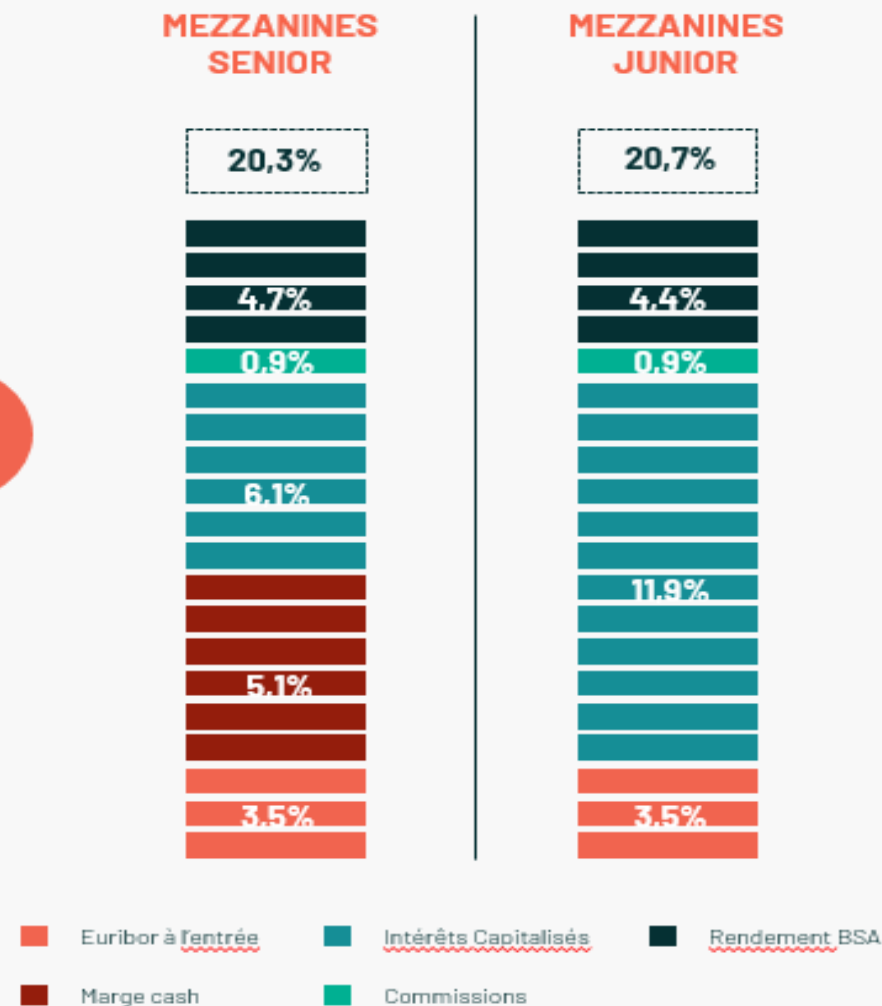
Ensemble,
prenons soin
de demain

Pourquoi la dette mezzanine ?



- Un marché de niche qui reste porteur
- un alignement d'intérêt très fort avec les dirigeants
- une structuration sur mesure
- Aider les dirigeants à prendre ou garder le contrôle de leur entreprise
- Profiter d'un rendement attractif et d'un potentiel complément de rendement sur les actions

TRI BRUT MOYENS DES DEALS DE 2023



Pourquoi Andera Dette Privée ?

➤ Les performances historiques d'**Acto** et les résultats à long terme d'**Andera** sont des gages de **qualité**

- **Andera Partners**, société de gestion spécialiste du non coté : **330 entreprises** accompagnées depuis plus de **20 ans** et **4,2 Mds €** sous gestion.
- **L'équipe Andera Acto** spécialiste de la dette mezzanine : **5 générations** à ce jour

		ACTO MEZZANINE II (2013)	ACTOMEZZ III (2017)	ACTOMEZZ IV (2020)
		210 M€	315 M€	500 M€
TOTAL	NB	17	17	26
PERFORMANCE BRUTE DES INVESTISSEMENTS CÉDÉS	NB	16*	11	5*
	MULTIPLI	1,58x*	1,57x	1,62x*
	TRI	16,5%	15,5%	23,2%*
PARTS B - PERFORMANCE NETTE AU 31/12/2023	TVPI	1,55x	1,46x	1,16x
	TRI	+12,2%	+10,8%	+8,1%
	DPI	1,46x	1,00x	-
PERFORMANCE FINALE VISÉE	TRI CIBLE	+12,1%	+10,0 - 12,0%	+11,0 - 13,0%

Pourquoi Andera Dette Privée ?

➤ Andera Acto est le **leader** incontesté de la dette mezzanine

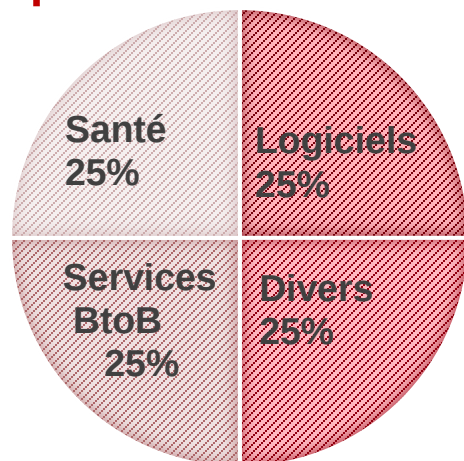


Caractéristiques de l'UC Andera Dette Privée*

Entreprises : PME et ETI performantes avec un modèle résilient

Répartition géographique : France et pays limitrophes

Répartition sectorielle



Montant investi par entreprise : 5 à 100M€

Nombre d'entreprises investies : 6 à 10/ an en moy.

Performances attendues : plus de 2X le fonds €

Echelle de risque : niveau 5

Classification SFDR : article 8 / 100% des entreprises du portefeuille engagées sur la voie de la décarbonation

** Le fonds est en cours d'agrément auprès de l'AMF*

RES MS + RES CAPI

- 4% du profil **Equilibre** investi dans Andera Dette Privée
- 8% du profil **Dynamique** investi dans Andera Dette Privée

✓ Aucune pénalité de rachat

RES Retraite

Une part qui dépend de l'âge prévisible de départ à la retraite :

- Dans le **profil Prudent** : 2/4/6% d'Andera Dette Privée à 10/15/20 ans du départ
- Dans le **profil Equilibre** : 3/5/6/8% d'Andera Dette Privée à 5/10/15/20 ans du départ
- Dans le **profil Dynamique** : 5/7/10/12% d'Andera Dette Privée à 5/10/15/20 ans du départ

L'UC Andera Dette Privée en profil libre

Accessible en profil libre dans

- l'assurance vie RES Multisupport,
- le PER RES Retraite,
- le contrat de capitalisation RES Capi

Limite d'investissement : 30% sur la répartition du versement ET 30% d'encours max

Montant minimum pour accéder à l'UC : celui du contrat (200€)

Frais sur versement et frais de gestion : ceux du contrat

Rachat : possible à tout moment sur l'assurance vie et le contrat de capi

Pénalités en cas de rachat /arbitrage : avant le 3^{ème} anniversaire de l'investissement ET le 10^{ème} anniversaire du contrat en gestion libre + en cas de gates

Vos questions ?

Contacts presse :

Séverine Sollier - 06 14 84 52 34 – severine.sollier@macsf.fr

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr

Ensemble,
prenons soin
de demain